Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-83_2026_4_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

N° délibération

83-2026 4 16

Objet :
Eglise de Langourla – Rénovation des enduits

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Eglise de Langourla – Rénovation des enduits

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux « bâtiments », rappelle au Conseil Municipal la délibération datée du 10/03/26 qui validait l'intervention de l'entreprise Sarl Dias Manuel pour la reprise des enduits de l'église de Langourla et plus particulièrement le transept Nord et le cœur intérieur à l'église, pour un montant de 42 845.50 € HT (51 414.60 € TTC).
Par suite d'un denier rendez-vous sur site il est proposé d'intégrer un pan de mur du transept Sud jusqu'ici non pris en compte afin de globaliser la rénovation des enduits de ce transept en complément du transept Nord et du cœur de l'église préalablement validés par délibération précitée.
Le Conseil Municipal décide de :

- Valider le devis actualisé de la Sarl Dias pour un montant de 52 548.10 € HT (62 400 € TTC)
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Martine BEDEL
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22-4-26
- et de sa publication le 20-4-26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)